Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B ►M6 **DIRECTIVE DU CONSEIL**

du 20 mars 1970

concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures à prendre contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur ◄

(70/220/CEE)

(JO L 76 du 6.4.1970, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 715/2007 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2007	L 171	1	29.6.2007

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1970L0220:20070101:FR:PDF